

RAPPORT N° 03/6-43  
au Conseil Municipal

OBJET

**LOCATION ET MAINTENANCE DE MATERIELS DE REPROGRAPHIE**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Compte tenu de ses besoins élevés en impression, la Commune souhaite louer des matériels de reprographie en remplacement de plusieurs appareils technologiquement obsolètes.

Le présent marché comprend :

- la fourniture de matériels,
- l'installation et la mise en fonctionnement de tous les équipements nécessaires,
- l'entretien et la maintenance.

Je vous demande, en conséquence :

- 1) d'adopter les conditions de passation et la procédure de dévolution du marché, comme suit :
- passation après lancement d'un appel d'offres ouvert (Articles 10, 33 et 58 à 60 du Code des Marchés Publics) ;
  - marché décomposé en 4 lots, pour un montant prévisionnel de 90 000 euros par an ;

LOT	LIBELLE		PREVISIONNEL
N° 1	1 photocopieur	usage copie de plans	4 500 euros
N° 2	5 photocopieurs	30-45 copies/ minute	25 000 euros
N° 3	1 photocopieur	50-60 copies/ minute	28 000 euros
N° 4	1 photocopieur	70-80 copies/ minute	32 500 euros
<b>Total/ an</b>			<b>90 000 euros</b>

**RAPPORT N° 03/6-43**

- durée prévisionnelle : 4 ans (de 2004 à 2008) ;
  - crédits inscrits aux Chapitre 011 et Article 6135 ;
- 2) d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
  - 3) de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer le(s) marché(s) avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
  - 4) d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



COMMUNE DE SAINT-DENIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DELIBERATION N° 03/6-43  
du Conseil Municipal  
en séance du mardi 16 décembre 2003**

**OBJET**

**LOCATION ET MAINTENANCE DE MATERIELS DE REPROGRAPHIE**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 03/6-43 présenté par le Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve les conditions de passation et la procédure de dévolution du marché pour la location et la maintenance de matériels de reprographie.

**ARTICLE 2**

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à engager la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

DELIBERATION N° 03/6-43

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2003

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**

